



Vos questions / Nos réponses

J'embauche mon 1^{er} salarié que dois-je envoyer à mon comptable ?

Une fiche d'Embauche Valoxy complétée

Que va faire le Gestionnaire de Paie ?

Le Gestionnaire de paie va ouvrir le compte URSSAF, les contrats de Retraite, Prévoyance, Mutuelle, Médecine du travail et/ou la Caisse des congés. Il vous fera parvenir la DPAE et le contrat de travail

Quelles sont mes obligations légales ?

Vous devez :

- Remettre à chaque salarié une copie de sa DPAE et un exemplaire signé de son contrat de travail
- Mettre à jour le Registre Unique du Personnel
- Faire passer une visite médicale à vos salariés
- Tenir pour chaque salarié des fiches de pointages (par jour & par semaine)
- Affilier les salariés à la mutuelle ou conserver les justificatifs en cas de dispense
- Mettre en place les Affichages Obligatoires
- Créer le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) :
Vous pouvez pour cela vous faire aider par la médecine du travail.
- Avoir à disposition un exemplaire de votre convention collective

Que faire en cas d'arrêt maladie d'un salarié ?

Faire parvenir au plus vite une copie de l'arrêt à votre Gestionnaire de Paie qui se chargera de faire parvenir l'attestation de salaire à la CPAM et éventuellement à l'organisme de prévoyance.

Que faire en cas d'accident de travail ou de trajet ?

Le salarié doit avertir son employeur dans les 24h. Vous avez 48h pour déclarer l'accident à la CPAM, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Gestionnaire de Paie. Comme pour l'arrêt maladie, faire parvenir une copie de l'arrêt à votre Gestionnaire de paie afin de réaliser l'attestation.



Comment calcule-t-on les heures supplémentaires ?

Elles sont calculées à la semaine
Elles sont payées sur le mois où se termine la semaine.
Les heures supplémentaires faites une semaine qui commence en Mai et se termine en Juin, seront payées sur la paie du mois de Juin.

Comment rompre un contrat d'Apprentissage ?

Vous pouvez rompre un contrat d'apprentissage pendant la période d'essai
Ou
Vous pouvez rompre le contrat d'un commun accord avec l'Apprenti

Comment rompre un CDD ?

Vous pouvez rompre un CDD :

- pendant la période d'essai
- d'un commun accord avec le salarié
- pour faute grave
- pour force majeure
- Si le salarié trouve un CDI

Comment rompre un CDI ?

Vous pouvez rompre un CDI :

- pendant la période d'essai
- par licenciement (économique, faute, inaptitude...)
- par rupture conventionnelle
- si le salarié démissionne
- pour un départ à la retraite



Dans tous les cas, faire parvenir à votre gestionnaire de paie la fiche de sortie.

Quelles sont mes obligations légales ?

Il y a le contrôle par l'Inspection du Travail :

- Ils vérifient l'application des dispositions du Code du Travail, des lois et règlements.
- Ils peuvent notifier des avertissements, observations, procès verbaux, amendes.
- Ils contrôlent les DPAE, les contrats de travail, les fiches de pointages, les bulletins de paie, les registres du personnel, les visites médicales, les affichages.

Il y a le contrôle URSSAF :

Son but est de vérifier l'exactitude des cotisations versées, les calculs & les exonérations.
Le contrôle peut être fait sur pièce ou sur place.



Vous avez encore des questions ? Contactez-nous pour plus d'informations !
contact@valoxy.fr



www.valoxy.org



@valoxy



@valoxyexpertise



@valoxy